



Conseil des droits de l'homme

24^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Singapour

Genève, le 27 janvier 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Singapour et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse réaffirme l'absence démontrée d'effet dissuasif de la peine capitale. **La Suisse recommande à Singapour de mettre en place un moratoire sur la peine de mort.**

La Suisse reste préoccupée par l'usage de châtiments corporels, tels que la bastonnade, comme peine légale. **La Suisse recommande à Singapour d'abolir les châtiments corporels comme peine légale, en particulier la bastonnade. De plus, elle lui recommande de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La Suisse est préoccupée par le nombre d'arrestations sans jugement qu'autorisent la Loi sur la sécurité intérieure, la Loi sur l'usage abusif de drogues et le Code pénal de Singapour. **La Suisse recommande à Singapour d'adapter sa législation, de façon à ce que toute personne arrêtée et détenue puisse comparaître devant un juge, et ce dans les plus brefs délais, conformément au droit international.**

Je vous remercie.

Lukas Heinzer